

Avant Propos

Rédaction, recherche et coordination

Caroline Brodeur

Véronique Jampierre

Collaboration

- Ann Bourget, Présidente et directrice de Vivre en ville: le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable
- Alexandre Turgeon, Directeur général du Conseil régional de l'environnement - Région de Québec
- Jérôme Vaillancourt, Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement
- Julie Molard, Vivre en ville: le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable
- Mario Roy, Vivre en ville: le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable

Malgré le temps et les ressources limitées pour la rédaction de ce mémoire, nous espérons que notre collaboration puisse être favorable à l'amélioration de la qualité de vie.

Description de *Vivre en ville*

Vivre en ville est un organisme d'intérêt public qui a vu le jour en 1994. La portée de son action est nationale tout en étant fortement implantée dans sa communauté.

Vivre en ville est une coalition d'individus et d'organismes qui s'attarde à la promotion du développement durable et dont la présence est essentielle à l'échange d'idées et l'élaboration de solutions novatrices. *Vivre en ville* souhaite renforcer la qualité de vie en milieu urbain par l'application des principes de développement urbain viable de façon à rendre celui-ci plus attrayant et à faire en sorte qu'il réponde à une gamme plus étendue de besoins et de clientèles.

Vivre en ville poursuit son action par la sensibilisation de la population et des décideurs publics, par sa participation à des colloques, à des audiences ou à des consultations publiques, ainsi que par la réalisation de projets d'amélioration de la qualité de vie inspirés d'expériences internationales mais appliqués tant à l'échelle des quartiers urbains, des villages, que des milieux ruraux.

Contenu du présent mémoire

Bien que ne commentant pas l'ensemble de la nouvelle Politique d'habitation de la Ville de Québec, le présent mémoire vient appuyer la plupart de ses grands objectifs et apporte à la fois de nouveaux arguments et de nouvelles stratégies qui intègrent les grands enjeux de la viabilité sociale, économique et environnementale.

Introduction

À l'heure du développement durable, les nouveaux enjeux urbains doivent intégrer les considérations sociales, économiques et environnementales de façon à stimuler le développement d'agglomérations viables et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En fait, une agglomération viable doit essentiellement favoriser les aspects suivants :

- une utilisation plus rationnelle et plus efficace du territoire, des ressources, des infrastructures et des services urbains;
- des modèles d'aménagement efficaces énergétiquement et l'utilisation accrue d'énergies renouvelables et non-polluantes;
- une utilisation optimale des modes de transports alternatifs;
- de nouveaux types de développements qui soient plus complets (mixité des fonctions) et l'adaptation des milieux bâtis faces aux multiples besoins de la population;
- la protection et l'intégration des écosystèmes dans la planification urbaine;
- la minimisation des impacts négatifs de certaines activités urbaines sur l'environnement naturel;
- l'information et l'implication des citoyens dans les processus d'élaboration et de planification du développement de la région.

À travers ses grands objectifs, la nouvelle Politique d'habitation de la Ville de Québec semble prendre certains de ces enjeux en considération afin d'assurer à sa population un environnement de qualité. *Vivre en ville* est donc, de façon générale, assez satisfait de cette nouvelle Politique et souhaite à la fois appuyer certains aspects et la bonifier en apportant de nouvelles pistes de solutions.

La rénovation et l'entretien du bâti existant

La consolidation des quartiers centraux va nécessairement de pair avec l'entretien et la rénovation du bâti existant. Cependant, pour façonner l'attrait de la vie en ville auprès de la population, il est primordial de limiter au maximum les irritants ou les nuisances qui véhiculent une image négative de la densité urbaine. En effet, divers irritants comme le manque d'insonorisation des logements, la proximité du voisinage et la rareté des espaces verts extérieurs privés peuvent inciter les gens à délaisser les quartiers centraux au profit des banlieues.

Pour pallier à ces lacunes, l'implantation de normes de constructions plus sévères s'impose. Les normes canadiennes de construction étant des normes minimales, les municipalités peuvent et doivent se doter de normes de construction plus sévères pour assurer une meilleure qualité de vie à leurs citoyens. Les problèmes d'insonorisation peuvent facilement être contrés par l'implantation de meilleurs standards de qualité en construction (en ayant soin de bien choisir les matériaux de construction et de s'assurer de la qualité des travaux), et la pénurie d'espaces verts réduite par l'intégration de critères écologiques à l'habitation. Par exemple, l'aménagement de toitures végétales (toits jardins) sur un bon nombre d'établissements permettrait de doter les résidents d'un espace vert extérieur et privé tout en réduisant le ruissellement urbain et par le fait même, les rejets sanitaires vers les milieux récepteurs par temps de pluie.

Par ailleurs, d'autres critères écologiques doivent être intégrés à l'habitation afin d'assurer un environnement de qualité aux générations futures :

- augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments (qualité et efficacité de la fondation, toiture bien isolée, revêtement extérieur adéquat, isolation des murs et du vide sous toit, portes et fenêtres à haute efficacité, chauffe-eau à haut rendement, isolation des tuyaux d'eau chaude, éclairage par ampoules halogènes, tubes fluorescents ou fluorescents compacts, système de ventilation à haute efficacité, récupérateurs de chaleur, etc.)
- utilisation de sources d'énergie non polluantes pour le chauffage;
- gestion écologique de l'eau (compteurs d'eau, systèmes de recyclage de l'eau, réutilisation des eaux usées, dispositifs de limitation du débit, dispositifs économisant l'eau, aménagements paysagers tolérants à la sécheresse et méthodes efficaces d'arrosage et d'irrigation, etc.) ;
- recyclage et gestion des matières résiduelles (aire de recyclage à l'intérieur et à l'extérieur, composteurs, etc.);
- utilisation de matériaux et de méthodes de construction écologiques (usage de matériaux de construction recyclés, recyclage des vieux matériaux de construction, usage efficace des matériaux, utilisation de matériaux durables, emploi d'arbres à croissance rapide, utilisation de matériaux et produits à faibles émissions, etc.)

La Ville de Québec ayant un pouvoir d'orientation en ce qui concerne le choix de ses investissements, elle se doit donc de favoriser, par des subventions ou des incitatifs fiscaux, la rénovation et l'entretien des bâtiments selon des normes de construction strictes et écologiques.

La qualité de vie urbaine

La mission première de *Vivre en ville* est l'amélioration de la qualité de l'environnement et de renforcer la qualité de vie en milieu urbain par l'application des principes de développement urbain viable de façon à rendre celui-ci plus attrayant et à faire en sorte qu'il réponde à une gamme plus étendue de besoins et de clientèles. De ce fait, nous sommes tout particulièrement intéressés par le volet sur *la qualité de vie urbaine* de la Politique d'habitation. Les grandes orientations qui y sont présentées soit :

- le maintien d'un centre-ville diversifié;
- la consolidation et le développement des secteurs urbains existants;
- la mise en valeur de la qualité de vie des quartiers et l'instauration de milieux de vie sécuritaires;
- le développement et la gestion de l'aménagement du territoire selon l'approche du développement durable;
- le renforcement du transport en commun et des transport alternatifs;

correspondent en tous points avec la mission de *Vivre en ville*. Les moyens d'action proposés par la Ville de Québec sont également intéressants mais *Vivre en ville* aimerait bonifier certains aspects. Nous proposons donc la réalisation d'un projet pilote regroupant l'ensemble des moyens d'actions du volet sur *la qualité de vie urbaine* et intégrant également d'autres considérations importantes pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain, la rentabilité des infrastructures existantes et le respect de l'environnement.

Implantation d'une collectivité viable à Québec

Pour faire avancer le développement durable en milieu urbain, il apparaît essentiel de présenter concrètement un projet exemplaire et complet de développement urbain viable dans un contexte spécifique. C'est pourquoi nous proposons la réalisation d'un projet pilote complet en partenariat avec l'Université Laval, la Société d'habitation du Québec, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole et la Ville de Québec. Ce projet allierait, entre autres, les nouveaux besoins de la population en matière d'habitation, les principes d'aménagement urbain et régional viables ainsi que les principes de construction durable.

Le projet de collectivité viable pourrait aborder l'ensemble des aspects liés à la qualité des milieux de vie urbains, dont :

- l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et l'adaptation aux nouveaux besoins de plus en plus diversifiés des résidents en matière d'habitation (typologies diversifiées, proximité des services et des lieux d'emploi, abordabilité du logement, flexibilité adaptabilité des constructions selon les besoins des habitants, etc.);
- l'implantation d'une forme urbaine compacte et diversifiée (afin d'assurer la rentabilité des services et de répondre aux besoins de la population);
- la mixité des fonctions;
- la promotion des modes de transports alternatifs (marche, cyclisme et transport en commun, etc.);
- l'aménagement d'espaces publics, communautaires et récréatifs (mixité et cohésion sociale)
- l'intégration des aspects environnementaux à l'aménagement du territoire et au bâtiment (espaces verts, efficacité énergétique et sources d'énergie non polluantes, bilan énergétique réduit, gestion écologique de l'eau, toits verts, agriculture urbaine, recyclage et gestion des matières résiduelles, etc.);
- l'application de normes visant l'instauration de milieux de vie sécuritaires;
- l'utilisation de matériaux et de méthodes de construction écologiques (augmentation de la performance des bâtiments et des aménagements).

En intégrant tous ces facteurs et en ayant une vaste échelle d'intervention (de l'agglomération jusqu'aux détails architecturaux), ce projet pilote se veut à la fois complet et à l'image de la Politique d'habitation et de la Politique environnementale de la Ville de Québec. Il permettra de sensibiliser et de former les divers intervenants en la matière et de démontrer l'attrait et les nombreux avantages d'un tel type de développement. À cet égard, la participation de la population est essentielle à l'élaboration du projet et ce, à différentes étapes du processus par le biais notamment de charettes de design. De l'information et de la formation pourrait d'ailleurs être donnée à la population via les différents conseils de quartier.

Enfin, par la démonstration concrète de la viabilité d'un tel aménagement, il permettra également, de stimuler l'intérêt de la population et de forger une volonté politique vis-à-vis le développement de collectivités viables sur le territoire de la Ville de Québec et ailleurs.

Évidemment, de tels types de projets doivent être réalisés en collaboration avec de nombreux partenaires et experts en matière d'aménagement, d'environnement, d'architecture, et de construction. *Vivre en ville* souhaite donc une implication active de la Ville de Québec dans ce dossier afin de faire de ce projet une réussite et que Québec devienne un modèle en tant de collectivité viable.

Conclusion

La Politique d'habitation constituant un cadre pour le développement de l'habitat à Québec, nous souhaitons qu'elle devienne également un outil favorisant le respect des principes du développement durable intégrant à la fois les considérations sociales, économiques et environnementales.

De même, par son projet de développement d'une collectivité viable à Québec, *Vivre en ville* souhaite appliquer dans un contexte concret les différents objectifs énoncés tant dans la Politique d'habitation que dans la Politique de l'environnement de la Ville de Québec afin de pouvoir sensibiliser la population, les principaux acteurs dans le domaine et les décideurs publics aux principes du développement durable appliqués en milieu urbain.

Enfin, nous saluons cette initiative de la Ville de Québec en matière d'habitation et espérons la concrétisation de ces grands objectifs et des pistes de solutions proposées par *Vivre en ville* afin de faire de cette agglomération une collectivité plus viable.